

Procès-verbal du conseil municipal

du 27 mars 2025 à 14h à Saint-Germier (79340)

L'an deux mille vingt cinq, le 27 mars à quatorze heures les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, le 17 mars 2025, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, des suites de l'absence de quorum au conseil municipal convoqué le 21 mars 2025.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

MM—Jean-François LHERMITTE - Hubert PAILLAT - Jean-Marie PARNAUDEAU
Mmes Yvette BRENET - Annie BLAZART

—Absents excusés :

MM. Laurent COUTHOUIS, Romain BOUJU, Mme Maryline BERTRAND-BAHEUX

M. le maire s'est retiré de l'examen de cette délibération et n'a participé, ni aux débats, ni au vote.

M. Hubert PAILLAT a été désigné comme secrétaire.

15/25 Compte administratif 2024

Les résultats sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	294 180,77€	301 665,26€ (*)	7 484,49€
Fonctionnement	160 065,13€	268 419,07€	108 353,91€
Total	454 245,93€	570 084,33€	115 838,40€

(* dont Recette reprise de l'excédent 2023 pour 212 960,26€).

Toutefois, l'excédent 2023 de 195 010,06€ ayant été amputé d'un montant de 212 960,26€ pour financer l'exercice 2024, l'excédent final de l'exercice 2024 s'établit ainsi : **97 888,20€**

On peut noter :

- Un bon niveau de recettes de fonctionnement, lié notamment aux contributions de l'éolien et la rétrocession d'une fraction des droits de mutation ;
- Des charges de fonctionnement plus élevées, dues notamment, à la double facturation du portail de l'église ;
- Les dépenses d'investissement à un haut niveau sont essentiellement dues aux travaux du cœur de bourg et la réfection du réseau pluvial ;
- Les recettes d'investissement proviennent essentiellement de la reprise des résultats de 2023, le pluvial n'ayant bénéficié d'aucune subvention en 2024, même si l'on espère une aide de l'ordre de 20000€ en 2025 au titre du programme leader porté par la région ;
- Les résultats complets sont en annexe.

Le conseil est donc appelé à approuver ce compte administratif.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

16/25 Compte de gestion du trésorier municipal

Les écritures du perceuteur sont identiques à celles de l'ordonnateur, et le conseil municipal est donc appelé à les approuver

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

17/25 Affectation des résultats 2024

M. le maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2024 :

		Dépenses		Recettes
Investissement	001	205 475,77€	1068	205 475,77€
Fonctionnement			1068	97 888,20€

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Débats et questions diverses

Préparation du budget 2025 : Le conseil a convenu de rester sur les propositions d'investissement débattues lors du conseil du 21 mars. L'engagement de la réfection de la toiture de la salle des fêtes devra être confirmé durant l'été, cet investissement saturant les possibilités financières de la commune. Mais aucun autre investissement essentiel ne semble nécessaire et si le risque d'imprévu ne peut être écarté, il faudra lui trouver alors la solution la plus adéquate.

La séance est levée à 14h45.